

1 indivisionnaire a toujours été insolvable quant à sa part travaux chargés

Par Studilalalulili, le 02/04/2023 à 10:41

Quels droits a l'indivisionnaire qui a tout payé pendant la durée de l'indivision quand on vend le bien immobilier ?

[quote]

les conditions générales du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par youris, le 02/04/2023 à 11:54

l'article 815-2 du code civil indique :

Tout indivisaire peut prendre les mesures nécessaires à la conservation des biens indivis même si elles ne présentent pas un caractère d'urgence.

Il peut employer à cet effet les fonds de l'indivision détenus par lui et il est réputé en avoir la libre disposition à l'égard des tiers.

A défaut de fonds de l'indivision, il peut obliger ses coïndivisaires à faire avec lui les dépenses nécessaires.

Lorsque des biens indivis sont grevés d'un usufruit, ces pouvoirs sont opposables à l'usufruitier dans la mesure où celui-ci est tenu des réparations.

l'article 815-13 indique :

Lorsqu'un indivisaire a amélioré à ses frais l'état d'un bien indivis, il doit lui en être tenu compte selon l'équité, eu égard à ce dont la valeur du bien se trouve augmentée au temps du partage ou de l'aliénation. Il doit lui être pareillement tenu compte des dépenses nécessaires qu'il a faites de ses deniers personnels pour la conservation desdits biens, encore qu'elles ne les aient point améliorés.

Inversement, l'indivisaire répond des dégradations et détériorations qui ont diminué la valeur

des biens indivis par son fait ou par sa faute.	